

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 20256, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Philippe Théry en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M Vincent Part, conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant à la propreté et l'entretien de la ville, notamment la lutte contre les dépôts sauvages, auprès de M Philippe Théry.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, M Vincent Part, conseiller municipal est nommé conseiller municipal délégué auprès de M Philippe Théry, adjoint au maire, délégué pour intervenir dans les domaines la propreté et l'entretien de la ville, notamment la lutte contre les dépôts sauvages.

Il remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés aux thématiques précédemment citées ou nécessitant une collaboration des services dédiés à ces fins.
- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.

Fait à Wingles, le 25 mars 2026



Le Maire, M Sébastien MESSANT